

Compte rendu de la séance du 19 septembre 2019

Présents: M.LEDAUPHIN, L.ALLEFRESDE, R.SOULERIN, JC BONNAUD, PH GOMEZ, P JAUSSAINT, N POLITZER, R TESTON.

Secrétaire de la séance: Raymond SOULERIN

Délibérations du conseil:

Modification statuts SEBA (2019 21)

M.le Maire porte à la connaissance des membres le projet de modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche qui vise principalement à:

- Rendre compatible les statuts avec les évolutions de la loi "NOTRe" et ses textes subséquents;
- Supprimer le lien obligatoire entre la prise de compétence "assainissement collectif" et celle dénommée "eau potable-production et distribution à l'usager";
- Rendre toutes les compétences facultatives et non liées;
- Préciser les règles de représentation dans ce nouveau cadre statutaire;
- Corriger quelques erreurs matérielles dans la version des statuts en vigueur;
- Modifier en conséquence quelques annexes.

Ces propositions ont reçu un avis favorable du Comité Syndical du SEBA dans sa séance du 1er juillet 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* Approuve la modification des statuts du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche, telle que proposée ci-dessus.

Vote: unanimité pour

SEBA: convention mission de mandat travaux voirie (2019 22)

M.le Maire fait lecture aux membres présents de la proposition de convention cadre de mission de mandat entre la commune et le SEBA pour la mise à la cote des ouvrages du SEBA lors des travaux de voirie.

Il explique que pour gagner en efficacité il serait opportun que l'entreprise qui effectue des travaux de voirie sur la commune réalise à la fois le revêtement et la mise à la cote des ouvrages du SEBA.

La maîtrise d'ouvrage serait assurée par la commune en contrepartie d'une participation financière du SEBA pour la part lui incombant.

Vote: unanimité pour

CDC Val de Ligne: modification statuts-Action jeunesse (2019 23)

M.le Maire donne lecture à l'Assemblée de la délibération prise lors de la réunion du Conseil Communautaire du Val de Ligne en date du 3 juillet 2019 décidant de modifier les statuts du Val de Ligne tel que:

3-actions d'intérêt communautaire

3.3-Action jeunesse

Jeunesse (12-25 ans) participation au point pour information jeunesse itinérant.

Vote: unanimité pour

Vote de crédits supplémentaires - prunet (2019 24)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	-1560.00	
6558	Autres contributions obligatoires	1560.00	
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	-5101.00	
681 (042)	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	5101.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Vote: unanimité pour

Questions et communications diverses:

* Accès à la future STEP: la majorité des propriétaires concernés par une cession de terrain a reconnu l'importance du projet pour la commune et a accepté de le céder gratuitement. La Municipalité les en remercie chaleureusement.

* Réchauffement climatique: les élus vont se renseigner pour savoir quelle démarche effectuée pour alerter les pouvoirs publics à ce sujet.